



EPE de ST CANNAT

LA MOBILISATION A ENCORE PAYE!

Une délégation du SNPES comprenant 7 membres de l'équipe de l'EPE St Cannat a été reçue en DT jeudi 26 mai dans le cadre du préavis de grève déposé. L'essentiel des revendications a été satisfait. Victoire! Le préavis de grève est donc levé, mais nous restons tous et toutes vigilantEs, car le même préavis avait déjà été déposé en juillet 2015, les Chutes Lavie ont aussi été en grève en mars 2016 et une audience a eu lieu sur l'UEHC Martigues le 24 décembre 2015.

Le DT a reconnu dans les revendications des « évidences », pour lesquelles il a tout de même fallu déposer un préavis de grève: drôle d'animation pédagogique! Relevé des décisions de la DT:

- Le DT garantit que seulement 6 jeunes seront présents sur l'unité de St Cannat jusqu'au déménagement ; un jeune sera accueilli dès le 27 mai à l'UEHC Martigues jusqu'au 20 juin 2016.
- Une période d'appropriation des locaux et d'approfondissement du projet est prévu au nouvel établissement du Relais du soleil avant l'accueil des mineurs le 20 juin 2016. Elle peut démarrer dans la semaine 23 dès lors que les mineurs seront réorientés de manière temporaire jusqu'au 20 juin 2016. Leur prise en charge sera poursuivie par l'équipe, sur les lieux où ils seront accueillis. La DT sera en soutien pour assurer ces accueils transitoires.
- La semaine du 13 au 19 juin sera consacrée au déménagement et travail sur le projet. Le DT s'engage à rencontrer les personnels sur site au cours de cette semaine. Un projet de règlement de fonctionnement devra être établi à la fin de cette période.
- La montée en charge de l'établissement jusqu'à atteindre ses capacités se fera de la manière suivante : 7 jeunes accueillis au 20 juin puis une ouverture d'une place supplémentaire par mois à compter du mois d'août pour atteindre sa capacité maximale de 12 jeunes en décembre.
- Le DT communiquera ce calendrier aux magistrats et aux services
- La question de la direction devrait trouver une solution pérenne au plus tard en janvier

L'équipe a pu longuement s'exprimer sur les difficultés rencontrées concernant les problèmes d'articulation dans les prises de décisions entre l'équipe, les RUE et la DT qui assure l'intérim de direction. Elle a eu du mal à se faire entendre sur la dépossession de son autonomie pédagogique, récurrente sur ce service. Il a fallu égrainer les exemples édifiants pour convaincre le DT des contradictions et confusions dans lesquelles l'équipe se trouve au quotidien: des décisions sont prises en réunion après de longs débats, puis remises en cause le lendemain par la DT, ou la semaine suivante, ou le mois suivant. L'équipe ne peut plus dès lors porter une parole cohérente auprès des jeunes, et s'épuise à élaborer et réélaborer des positions éducatives, bien souvent arbitrairement annulées.

L'exemple le plus récent a été la manière dont la DT a souhaité respecter les 6 places à l'EPE conformément aux revendications du préavis de grève, en prenant en main l'éloignement du septième jeune. L'équipe a découvert en audience syndicale jeudi à 19h quel était le jeune qui serait écarté dès le lendemain, alors que ni le jeune concerné ni l'équipe n'était au courant! Il se trouve en plus que l'équipe avait réfléchi en réunion à la question, et avait fait le choix éducatif d'éloigner un autre jeune. Apparemment, personne ne s'est préoccupé de l'avis de l'équipe, la plus au fait des situations des jeunes, et la plus impliquée dans la relation pour porter auprès du jeune l'orientation collectivement décidée. Ce n'est plus possible! Il faut aussi savoir que la situation du jeune que la DT pensait déplacer devait être étudiée en commission parcours le vendredi matin. On déplace d'abord, on élabore après!

Ce n'est pas la première fois que sur le territoire des Bouches du Rhône nous alertons sur l'ingérence de la DT dans les prises en charge et orientations des jeunes placés en foyer, que ce soit à St Cannat, aux Chutes Lavie ou à Martigues. Il est temps que cela cesse et que les équipes soient respectées dans leur autonomie pédagogique sur ce territoire.

De plus, la DT répond toujours qu'elle décide souvent d'imposer des jeunes dans des foyers où le nombre d'OPP est atteint mais où certains jeunes sont absents, faute de place, pour éviter l'incarcération. Il est temps de rouvrir un foyer d'hébergement classique sur le territoire des Bouches du Rhône, comme le SNPES le porte depuis des années, auprès de la DT, de la DIR, de l'AC et même de Mme Taubira. Les milieux ouverts et les UEAT/PEAT trouveront enfin des places pour les jeunes suivis, les hébergements pourront enfin faire respecter leur projet pédagogique, l'équilibre du groupe de jeunes...

Pour échanger ensemble sur l'état de l'hébergement dans le 13 et envisager des actions pour retrouver des conditions de travail et d'accueil correctes dans les foyers, le SNPES 13 invite tous les agents de la PJJ des Bouches-du-Rhône à une

**AG sur l'hébergement
lundi 6 juin de 14h à 16h au PTF**

Cette réunion se tiendra sur les heures d'information syndicale des mois de mai et juin auxquelles chaque agent titulaire et contractuel a droit sur son temps de travail.